



EXTRAIT DU REGISTRE  
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 JUIN 2023

**OBJET : N° 1**

**RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE**

**INTITULÉ : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE  
L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 6 Juin 2023 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

**MEMBRES EN EXERCICE : 39**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;  
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;  
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme LABADENS ; M. MOAMMIN ;  
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ; M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;  
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;  
Mme LIENARD ; Mme CAFÈDE ; Mme SAYDON ; M. LAURENT ; M. TRANOY ;  
Mme BRIQUET ; Mme BERTELOOT ; M. SIEGLER ;  
Mme CHATELAIN ; Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ;  
Mme BURLET ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à Mme GAILLARD  
Mme DROBINOHA qui a donné procuration à Mme LABADENS  
M. BARTKOWIAK qui a donné procuration à M. LE MAIRE  
M. FLAMEIN qui a donné procuration à Mme LIENARD  
M. VAILLANT qui a donné procuration à M. DOBREMETS  
M. MAURICE qui a donné procuration à Mme DESMOULIN  
M. LEROUGE qui a donné procuration à Mme BURLET  
Mme CHARPENET  
M. SIMPERE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

M. Alban DOBREMETS

Dossier CA  
Delib Approuvées  
DFAE  
Recette

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 8 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire, par délégation, à prendre des décisions.

## COMPTE RENDU DES DÉCISIONS :

Envoyé en préfecture le 20/06/2023  
Reçu en préfecture le 20/06/2023  
Publié le  
ID : 059-215901224-20230612-1\_12062023-DE



**Décision n° 16** L'arrêté en date du 28 mars 2011 fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés 17 rue du Petit Séminaire à l'association « Théâtre en Cambrésis » est reconduit dans toutes ses clauses et conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 15 mai 2023. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

**Décision n° 17** La convention en date du 15 mai 2018 fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés 9 avenue Albert 1<sup>er</sup> à l'association « Croix Rouge Française » est reconduite dans les mêmes clauses et conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 16 mai 2023. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

**Décision n° 18** La convention en date du 9 mai 2018 fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés 9 avenue Albert 1<sup>er</sup> à l'association « Les Restaurants du Cœur » est reconduite dans les mêmes clauses et conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 16 mai 2023. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

**Décision n°19** La décision en date 29 mars 2022 fixant les conditions de mise à disposition d'un logement situé au 2<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville à Monsieur Sullyvan MASSY est reconduite dans les mêmes clauses et conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023. Le loyer est fixé à 310,50€

**Décision n°20** Modification des tarifs journaliers de location de deux salles de spectacle du théâtre à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

**Décision n°21** Les prix du repas pour les enfants inscrits aux ALSH d'été se déroulant du lundi 10 juillet au mercredi 30 août 2023 ont été modifiés :

	<b>Cambrésiens</b>	<b>Extérieur</b>
<b>Niveau maternel</b>	<b>3.20€</b>	<b>5.50€</b>
<b>Niveau élémentaire</b>	<b>3.50€</b>	<b>6€</b>

**Décision n° 22** Modification arrêté de création de la Régie de Recettes « Camping des Trois Clochers ».

**Décision n° 23** La concession de logement entre la Ville de Cambrai et Madame Maryline BLOTTIERE relative à la mise à disposition d'un logement situé 634 rue Bertrand Milcent est annulée dans toutes ses clauses et conditions à compter du 20 avril 2023.

**Décision n°24** La mise à disposition de l'emplacement de stationnement n°4 situé 1 rue du Général Frères à Monsieur Alain DELEVALLEE est acceptée dans toutes ses clauses et conditions à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023. Le loyer est fixé à 55€.

**Décision n° 25** L'arrêté en date du 31 mai 2002 fixant les conditions de mise à disposition de deux salles situées rue Lafayette à l'association « Batterie Fanfare de Cambrai » est reconduit dans les mêmes clauses et conditions à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

**Décision n° 26** L'arrêté en date du 14 mai 2002 fixant les conditions de mise à disposition d'une salle située rue Raymond Gernez à l'association « Chorale Tempo » est reconduit dans toutes ses clauses et conditions à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

**Décision n° 27** La décision en date du 23 avril 2015 fixant les conditions de mise à disposition de salles situées 23 rue Raymond Gernez à l'association « Train Miniature du Cambrésis » est reconduite dans les mêmes clauses et conditions à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

**Décision n°28** La convention en date du 28 septembre 2005 fixant les conditions de mise à disposition d'un emplacement de stationnement n°6 situé 1 rue du Général Frères à Monsieur Jean-Michel BAZIN est annulée dans toutes ses clauses et conditions à compter du 30 avril 2023.

**Décision n°29** La mise à disposition d'un emplacement de stationnement n°10 situé 1 rue du Général Frères à Monsieur Jean-Michel BAZIN est acceptée dans toutes ses clauses et conditions à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023. Le loyer est fixé à 50€.

**Décision n°30** La décision en date du 28 janvier 2009 fixant les conditions de mise à disposition d'un logement situé au 2<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville à Monsieur Vincent BAVENCOFFE est annulée dans toutes ses clauses et conditions à compter du 22 mai 2023.

**Décision n°31** La concession entre la Ville de Cambrai et Monsieur Christian CATOIR fixant les conditions de mise à disposition d'un logement situé au 2<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville est acceptée dans toutes ses clauses et conditions à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023. Le loyer est fixé à 315€.

**Décision n°32** Le prix de vente du carburant à destination des plaisanciers, au poste de ravitaillement de la Base de Tourisme Fluvial, Port de Cantimpré est fixé à 1.85€ pour la saison 2023.

**Décision n°33** Le contrat de location en date du 11 août 2011 fixant les conditions de mise à disposition d'un logement situé 13 rue du Comte d'Artois à Madame Georgette KEMPF est annulé dans toutes ses clauses et conditions à compter du 31 août 2023.

**Décision n°34** L'arrêté en date du 17 novembre 2005 fixant les conditions de mise à disposition d'une salle située 122 Résidence Barry, rue Aux Chiens à l'association « Ikebana Nord » est reconduit dans les mêmes clauses et conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

**Décision n°35** L'arrêté en date du 26 juin 2001 fixant les conditions de mise à disposition de deux salles situées 23 rue Raymond Gernez à l'association « Le Manteau d'Arlequin » est reconduit dans toutes ses clauses et conditions à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID : 059-215901224-20230612-1\_12062023-DE

**Publié le** : 21 Juin 2023 à 07:33

Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance  
M. Alban DOBREMETS

Le Maire de Cambrai,  
François-Xavier VILLAIN

